

DÉPARTEMENT

De l'Aude

ARRONDISSEMENT

De Narbonne



## MAIRIE DE GRUISSAN

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-093

Séance du 26 septembre 2022

#### Décision modificative n°2- 2022 - Budget commune

*Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au Palais des congrès à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel CAREL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en application de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire étant empêché.*

#### **PRÉSENTS :**

CAREL M – BESSE JB- BEDOS A – DOMENECH A - LENOIR A - LIGNON L - LAJUS ML - VETRO MH – GAUBERT JB - MARONDA BAILLUS M - LAVOUE JM - EVE P - ESPITAILLE C - DUPUIS P - GIMENEZ J - LEVEAU G - FERRASSE S - LIMONGI MS - CARBONEL M- BALLARIN J

#### **PROCURATIONS :**

- CODORNIOU D à CAREL.M
- AZIBERT G à GIMENEZ J
- BEHLERT J à LAJUS ML
- FUENTES MA à BEDOS A
- N OLIVIER à CARBONEL M
- VIAUD JP à LIMONGI S

#### **ABSENTS OU EXCUSÉS :**

- CODORNIOU D
- BEHLERT J
- AZIBERT G
- FUENTES MA
- PARRA B
- DURAND JL
- SANTACATALINA H
- OLIVIER N
- VIAUD JP

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** LAJUS ML

Convocation du : 16 septembre 2022

Affichage du : 27 septembre 2022

Monsieur le Premier Adjoint expose :

La Décision modificative n°2 proposée ci-dessous a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2022.

Cette 2ème Décision modificative 2022 prend acte des conséquences liées à la crise économique : sur le coût de l'énergie, sur le coût des travaux, ou encore l'augmentation nécessaire du point d'indice des fonctionnaires.

Au cours des derniers mois, le coût des matières premières a atteint des sommets historiques. Les inscriptions budgétaires du BP 2022 s'en trouvent fortement impactées.

Malgré ces éléments pesant sur l'équilibre budgétaire attendu fin 2022, cette DM 2 marque une continuité dans les priorités fixées pour cette année. L'essentiel des actions prévues au BP 2022 ont pu démarrer dans l'épure budgétaire prévue. De plus, certaines actions nouvelles et non prévues au BP 2022 ont pu être engagées pour prendre en compte les besoins liés à la crise en s'inscrivant pleinement dans les priorités du budget.

Il convient donc de réajuster certaines lignes du budget principal 2022 étant précisé que ces réajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres mais aussi d'opérations neutres pour la collectivité.



Monsieur le Premier Adjoint présente le projet de Décision modificative n°2-2022 de la commune :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre en Dépenses et en Recettes pour un montant de 73 246 €

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les corrections apportées aux inscriptions initiales portent sur le budget principal comme suit :

- Constatation de l'augmentation du coût des matières consommables :
  - 40 000 € pour le combustible
  - 20 800 € pour le carburant
  - 28 000 € pour l'alimentation
  - 5 400 € pour l'achat de bois pour le platelage de la passerelle des chalets
  
- 2 500 € pour l'achat de petits matériels pour la prévention des risques météorologiques ;
- Mise en application du décret tertiaire / Honoraires cabinet LOWIT pour un montant de 36 000 € ;
- Une étude doit être réalisée pour l'organisation juridique et relationnelle avec l'Office de Tourisme pour un montant de 40 000 € ;
- Le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet d'aménagement de LA SAGNE pour un montant de 13 000 € ;
- Un transfert de crédits des opérations d'investissement :
  - Logements travailleurs saisonniers pour un montant de 32 000 €
  - Réhabilitation de l'immobilier de loisirs pour un montant de 175 000 €
  - Jardin partagé de la NORIA pour un montant de 3 500 €

- Et enfin un virement à la section d'investissement diminué de 322 954 €.

Ces dépenses sont financées par :

- La notification du FCTVA (+ 13 k€ environ)
- La notification du FPIC (+ 60 k€)

*deux*

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de - 35 012.18 €

- En dépenses d'investissement :

- Des transferts et soldes de crédits pour -261 139 € et des dépenses nouvelles pour +81 757 € :

- opération 905 « Matériels de transport » : 33 818 € (achat véhicule) ;
- opération 935 « Matériel enfance jeunesse » : 3 400 € (actualisation devis four foyer restaurant) ;
- opération 971 « Ecoles » : -6 100€ ( -15 000 € sanitaires ; + 8 900 € socle numérique) ;
- opération 989 « Postes de secours » : 2 639 € (acquisition tapis de plage) ;
- opération 1003 « Cimetière » : 20 000 € ;
- opération 1010 « Village piétonnier » : -13 000 € (opération soldée) ;
- opération 1005 « Office de tourisme » : -2 639 € ;
- opération 1011 « Réhabilitation de l'immobilier de loisir » : -175 000 € ;
- opération 1012 « Logements travailleurs saisonniers » : -32 000 € ;
- opération 1013 « Jardin partagé la Noria » : -23 500 € (-3 500 € en fonctionnement et - 20 000 € opération soldée) ;
- compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » : 13 000 € (acquisition bétonnière).

- Des opérations d'ordre :

-compte 041 « Opérations patrimoniales » : 144 369.82 €. Il s'agit d'opérations neutres sur le plan budgétaire consistant à intégrer des frais d'études dans les comptes d'immobilisations corporelles.

- En recettes d'investissement :

- au chapitre 021 le « virement de la section de fonctionnement » : -322 954 € ;
- au chapitre 13 « subventions d'investissement : 143 572 € (69 800 € DETR Pech Maynaud ; 29 772 € du Département pour la rénovation de l'école élémentaire et 44 000 d'amendes de police) ;
- au chapitre 041 « les opérations patrimoniales » : 144 369.82 €.

Ainsi les détails de la décision budgétaire modificative n° 2-2022 donnés à l'Assemblée, Monsieur le Premier Adjoint propose au Conseil Municipal de voter par chapitres et opérations et d'adopter les quatre sections ainsi qu'il suit :

Monsieur le Premier Adjoint propose ensuite au Conseil Municipal de se prononcer par chapitre sur les dépenses de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

### Section de fonctionnement

#### DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
011	Charges à caractère général	396 200.00	Unanimité
023	Virement à la section d'investissement	-322 954.00	Unanimité
Total des dépenses de fonctionnement		73 246.00	

#### RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
73	Dotations et participations	60 076.00	Unanimité
74	Fonds de compensation de la TVA	13 170.00	Unanimité
Total des recettes de fonctionnement		73 246.00	

### Section d'investissement :

#### DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
21	Acquisition matériel	13 000.00	Unanimité
935	Matériel enfance et jeunesse	3 400.00	Unanimité
905	Matériel roulant	33 818.00	Unanimité
971	Ecoles	- 6 100.00	Unanimité
989	Postes de secours	2 639.00	Unanimité
1003	Cimetière	20 000.00	Unanimité
1005	Office de Tourisme	- 2 639.00	Unanimité
1010	Village piétonnier	- 13 000.00	Unanimité
1011	Réhabilitation de l'immobilier de loisirs	- 175 000.00	Unanimité
1012	Logements travailleurs saisonniers	- 32 000.00	Unanimité
1013	Jardin partagé de la NORIA	- 23 500.00	Unanimité
041	Opérations patrimoniales	144 369.82	Unanimité
Total des dépenses d'investissement		- 35 012.18	

RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
13	Subventions d'investissement	99 572.00	Unanimité
13	Amendes de police	44 000.00	Unanimité
023	Virement à la section d'investissement	- 322 954.00	Unanimité
041	Opérations patrimoniales	144 369.82	Unanimité
Total des recettes d'investissement		-35 012.18	



Monsieur le Premier Adjoint propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son suppléant à procéder à l'exécution de la décision budgétaire modificative n°2-2022 et de dire qu'elle sera mise à la disposition du public au service des finances aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°2 « Finances, qualité et évaluation de l'action publique, ressources humaines, déontologie et transparence » du 08 septembre 2022  
Décide à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration,

- ↳ De voter par chapitres et opérations la Décision budgétaire modificative n° 2-2022 pour l'exercice 2022,
- ↳ D'adopter les quatre sections présentées ci-dessus,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Maire ou son suppléant à procéder à l'exécution de la Décision modificative n°2-2022 de la commune pour l'exercice 2022,
- ↳ De dire que la présente Décision budgétaire modificative n°2-2022 sera mise à la disposition de la population au service des finances aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie au public.

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

  


Michel CAREL

La Secrétaire de séance,

Marie-Lou LAJUS



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :  
Transmission au Représentant de l'Etat le... 29/09/2022  
Publication le.....  
Notification le.....

Pour le Maire, et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Joan-Manuel BACO

3